

Tenecape—allonge du brise-lames, \$500; Toney-River—prolongement des jetées de protection du chenal, \$1,500; Three-Fathom-Harbour—réfections et réparations du brise-lames, \$2,000; Three-Fathom-Harbour—brise-lames entre deux îles, \$1,200; Tusket-Wedge—restauration et prolongement du quai, \$1,750; Victoria—jetée, prolongement et réparations, \$3,750; Watt-Settlement—quai, \$3,250; West-Archat—brise-lames—réparations, \$2,200; West-Chezzetcook—jetée du brise-lames, \$1,200; West-Chezzetcook—réparations au brise-lames, \$500; Whitewaters—réparations du quai, pour terminer les travaux, \$1,000; Wolfville—ouvrage de protection, \$2,500; Woods-Harbour—brise-lames à Falls-Point pour terminer les travaux, \$1,800; Yarmouth—améliorations du port, \$100,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille et cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Manitoba:—Gimli—prolongement du quai, \$11,000; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, \$10,000; Rivière-Rouge—protection du nouveau chenal d'entrée à son embouchure, \$10,000; rapide Saint-André—exhaussement du chemin, \$1,000; rapide Saint-André—passes migratoires, \$5,060; Baie de la plage Victoria—port—brise-lames et quai, \$12,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatorze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et l'Alberta:—Rivière Athabaska—enlèvement des cailloux et creusage du chenal à travers des bancs de sable et de gravier, \$12,000; Edmonton—quai, \$10,000; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, \$20,000; Prince-Albert—quai et ouvrage de protection, \$12,500; relevé des rapides, etc., sur les rivières Saskatchewan-nord et sud et autres cours d'eau navigables, \$20,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente-six mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Rivières Colombie et Kootenay—améliorations, \$35,000; rivières Colombie et Kootenay—quai, \$35,000; relevé de la rivière Columbia—de la frontière dans le but de déterminer le coût de rendre la rivière navigable, \$30,000; rivière Courtney—améliorations, \$1,000; rivière Fraser—pour commencer la construction d'une jetée de dérivation, \$200,000; rivière Fraser—améliorations—reconstruction et réparations des digues à la fondrière Nicomen, \$5,000; rivière Fraser (inférieure)—améliorations, \$40,000; rivières Fraser et Thompson—quai, \$30,000; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, \$15,000; Hardy-Bay—enlèvement de quais, \$1,500; rivière Harrison—améliorations—pour payer à la *Brooks-Scanlon Lumber Co.*, ses déboursés et le parachèvement des travaux, \$8,000; Hollyburn—Vancouver-Nord—quai du côté nord d'English-Bay, \$6,000; Baie Lasquita—quai, \$3,500; Masset—Îles de la Reine Charlotte—quai, \$1,200; Mill-Bay—quai, \$3,500; rivière Naas—enlèvement des roches, \$2,000; Needles—quai, \$7,500; rivière Okanagan—protection et amélioration du chenal navigable, \$7,500; Prince-Rupert—quai de la quarantaine, \$60,000; Île Sidney—réparations et réfections au quai, \$3,500; Stewart, tête du canal Portland—quai, \$8,000; rivière Fraser supérieure et tributaires—améliorations du chenal navigable, \$20,000; rivière Lillooet supérieure—enlèvement des obstructions, \$3,000; station de quarantaine de William's-Head—améliorations, \$10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—généralement:—Travaux aux ports, aux rivières, aux ponts—généralement, pour l'année finissant le 31 mars 1913.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions trois cent quarante et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—dragage:—Vaisseaux dragueurs, réparations, \$260,000; nouvel outillage de dragage—Provinces maritimes, \$166,000; nouvel outillage de dragage—Ontario et Québec—chantier maritime sur l'île Victoria, \$28,000; nouvel outillage de dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta, \$16,000; nouvel outillage de dragage—Colombie-Britannique, \$96,000; nouvel outillage de dragage—généralement, \$200,000; dragage—Provinces maritimes,